FOCUS ALLEMAGNE

ECO | PÔLE ÉTUDES ÉCONOMIQUES GROUPE

N°26/250 – 26 novembre 2026

Fintech – Après Wirecard, la *fintech* allemande mise sur la finance utile

Longtemps associée aux néobanques et aux promesses de rupture, la *fintech* allemande a changé de visage. Depuis le choc Wirecard, son centre de gravité s'est déplacé vers la conformité, les infrastructures financières et les besoins du *Mittelstand*, ce tissu de PME et d'entreprises de taille intermédiaire qui forme l'un des socles de l'économie allemande. Cette évolution montre qu'en Allemagne, l'innovation financière ne se joue plus seulement dans la conquête d'un utilisateur d'application bancaire, mais aussi dans les briques fondamentales qui rendent l'industrie bancaire et financière plus fiable, plus intégrée et plus utile aux entreprises.

Wirecard, le choc qui a changé les règles du jeu

Le scandale Wirecard n'a pas mis fin à la *fintech* allemande, mais a plutôt changé les critères de crédibilité du secteur. En juin 2020, l'ancien champion allemand des paiements reconnaissait qu'environ 1,9 milliard d'euros inscrits dans ses comptes n'existait très probablement pas, puis déposait le bilan dans la foulée. En définitive, l'affaire aura révélé une fraude comptable majeure, mais également des failles de contrôle, d'audit et de supervision.

Pour l'Allemagne, ce choc est un traumatisme. Wirecard incarnait une vitrine technologique nationale et sa chute a profondément modifié le regard allemand sur l'innovation financière. La croissance à tout prix ne suffit plus à établir la crédibilité d'une *fintech*. Celle-ci repose désormais sur la capacité à assumer, dans la durée, des fonctions financières critiques. La réponse allemande au choc Wirecard a donc été institutionnelle avec une supervision renforcée des *fintechs*, des pouvoirs accrus pour la BaFin ainsi que des exigences plus fortes en matière de gouvernance et de conformité.

Cette bascule pèse encore sur l'écosystème *fintech* allemand. Bien sûr, elle ralentit certaines start-ups, mais elle crée aussi un filtre. En effet, d'après Bitkom, l'association allemande du numérique, obtenir une licence de la BaFin prend en moyenne un peu plus de deux ans. Cette contrainte peut sembler lourde, mais dans un secteur où la confiance est une condition d'accès au marché, elle peut aussi devenir un véritable label.

Quand la robustesse devient un avantage compétitif

Ce changement de doctrine se lit aussi dans la dynamique du capital levé par les *fintechs* allemandes depuis la correction de 2023. D'après PitchBook, elles ont levé 1,07 milliard d'euros en 2025 et 1,55 milliard d'euros depuis le début de l'année[1]. Pour ces start-ups innovantes de la finance, l'argent frais est toujours là et se concentre désormais sur les modèles jugés les plus solides.

Cette sélection favorise deux types d'acteurs. D'un côté, des plateformes capables d'élargir leur proposition de valeur. Trade Republic illustre parfaitement cette trajectoire. Ce néo-courtier propose désormais un écosystème financier large autour de l'épargne, de l'investissement, du compte et de la carte. De l'autre, des spécialistes moins visibles du grand public, mais essentiels au fonctionnement

[1] Levées de fonds de type VC (capital risque) sur un ensemble de verticales choisies à dire d'expert. Données arrêtées au 21 octobre 2026.

Romain LIQUARD
romain.liquard@credit-agricole-sa.fr

d'une finance numérique innovante : paiement professionnel, outils de conformité, services financiers intégrés aux logiciels d'entreprise.

Du côté du grand public, N26 rappelle, en miroir, que la croissance d'une *fintech* allemande reste conditionnée à la solidité de ses dispositifs internes. Cette néobanque, qui à ses débuts faisait la course avec Revolut, a dû composer avec la pression de la BaFin. Cette dernière a encadré sa croissance et lui a imposé des exigences supplémentaires tant sur sa gouvernance que sur ses processus clés. Ce cas montre que, sur le marché allemand, l'expérience utilisateur, même excellente, ne suffit pas. Une *fintech* qui touche aux fonctions bancaires doit avant tout convaincre sur la conformité, la gestion des risques et la qualité opérationnelle.

L'innovation se déplace ainsi de l'interface vers l'infrastructure. La priorité porte désormais sur les briques capables de distribuer, sécuriser, contrôler et intégrer des services financiers innovants dans la durée, au-delà de la seule capacité à séduire le client final.

Le *Mittelstand*, nouveau terrain d'ancrage des *fintechs*

Cette évolution prend tout son sens lorsqu'on regarde la structure de l'économie allemande. Le pays se distingue par une économie d'entreprises industrielles et exportatrices, souvent très attentives à la fiabilité des processus, à la sécurité des données et à la continuité opérationnelle. C'est dans ce contexte que la *fintech* allemande affirme sa spécificité en insérant des services financiers innovants dans les outils quotidiens des entreprises[2]. Dans cette logique, la finance innovante devient certes moins visible ou palpable, mais plus proche du besoin réel de ces agents économiques. Des acteurs comme Banxware ou Pliant illustrent ce mouvement, au plus près des flux de l'entreprise.

L'intelligence artificielle renforce cette orientation. En 2026, 41% des entreprises allemandes utilisent déjà activement l'IA, contre 17% en 2024, une hausse spectaculaire. En matière d'innovation financière, l'enjeu ne consiste pas à ajouter un assistant conversationnel de plus, mais plutôt à s'attaquer à des tâches coûteuses et sensibles[3].

Cette trajectoire d'une innovation financière plus utile que spectaculaire reste toutefois fragile. En Allemagne, les *fintechs* doivent composer avec des délais administratifs longs, une pénurie de talents IT et des consommateurs encore attachés aux acteurs bancaires établis. Ces freins limitent la vitesse de développement du secteur, mais ils rappellent aussi une réalité centrale : sur le marché allemand, l'innovation financière ne peut s'imposer qu'en inspirant confiance.

C'est cette exigence qui donne au modèle allemand sa singularité. La *fintech* y apparaît désormais dans une version plus sobre, plus industrielle et plus utile, où la conformité, la robustesse opérationnelle et l'ancrage dans les besoins des entreprises comptent autant que la conquête commerciale.

[2] Logiciels de gestion, outils de trésorerie et solutions de paiement, cartes professionnelles ou financement court terme par exemple.
[3] Vérification documentaire, connaissance client, détection des fraudes, conformité ou gestion des risques par exemple.

Romain LIQUARD
romain.liquard@credit-agricole-sa.fr

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques
12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille
Rédacteur en chef : Armelle Sarda
Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques :** Datalab ECO
Secrétariat de rédaction : Sophie Gaubert / Nathalie Marcet

Contact : **publication.eco@credit-agricole-sa.fr**

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :
Internet : https://etudes-economiques.credit-agricole.com/
iPad : application Etudes ECO disponible sur App store
Android : application Etudes ECO disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'information à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'information soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ni une Caisse régionale, ne saurait donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.